

Budgets primitifs 2018

Budget principal et annexes (*eau, assainissement, parcs de stationnement payants et Ciné-Théâtre*)



Rapport de présentation

Séance du Conseil Municipal du 05 avril 2018

Préambule

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires des budgets primitifs 2018 qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14, M49 et M4).

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget primitif, premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, doit être voté **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile**.

Le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement** toutes les deux devant être présentées en équilibre : les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité.

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif de la commune de Tournon-sur-Rhône est composé d'un budget principal établi TTC, des budgets annexes du service de l'eau, du service de l'assainissement, des parcs de stationnements payants* et du ciné-théâtre établis HT. Pour ces quatre budgets annexes, le mode de gestion des équipements choisi par la collectivité est la régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

** Par délibération du 28 mars 2018, il a été décidé :*

- d'intégrer les parcs de stationnement payants de surface dans la régie municipale, dotée de la seule autonomie financière, du parking les Graviers et dans le budget communal annexe M4 afférent,*
- de dénommer la régie municipale et son budget annexe : Régie municipale des parcs de stationnement payants.*

Le Budget Primitif 2018 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2017 conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT qui permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

La situation financière de la commune de Tournon-sur-Rhône se stabilise. La ville retrouve des marges de manœuvre.

Les premiers effets de la politique volontariste engagée par la Municipalité en matière d'économies conjuguée à une augmentation différenciée de la fiscalité directe locale se font ressentir.

L'heure ne doit cependant pas être au fléchissement. Il faut continuer à agir sur les dépenses de fonctionnement pour préserver durablement les équilibres budgétaires et espérer ainsi investir.

L'élaboration des budgets locaux n'en demeure pas pour autant un exercice aisé. L'absence de marges sur la fiscalité, la rigidité des charges de fonctionnement, l'effort que la collectivité a porté ces quatre dernières années pour contribuer au redressement des comptes publics, les directives liées aux décisions de l'Etat (poids des normes, accessibilité...) constituent autant de freins qui obèrent les finances de la commune.

NB : le budget cumulé (BP cumulé) correspond au budget primitif voté initialement plus les modifications intervenues au cours de l'exercice dans le cadre du vote du budget supplémentaire et par décisions modificatives.

Budget principal

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élèvent à 15 942 326.95 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 11 805 463.29 €.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 10 972 597.29 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 832 866.00 €

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
013	Atténuation de charges (dont remboursements sur rémunérations du personnel : maternité, maladie...)	30 000,00	41 350,00	37,83%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses (dont produits des concessions cimetière, de la bibliothèque, du château-musée, des restaurants, transports et garderies scolaires...)	432 350,00	334 800,00	-22,56%
73	Impôts et taxes (dont produit de la taxe d'habitation, des taxes foncières bâties et non bâties et de l'attribution de compensation versée par ARCHE Agglo)	7 578 000,00	7 624 000,00	0,61%
74	Dotations, subventions et participations (dont la dotation globale de fonctionnement composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine, de la dotation de solidarité rurale, de la dotation nationale de péréquation...)	2 301 000,00	2 330 000,00	1,26%
75	Autres produits de gestion courante (dont les revenus des immeubles)	454 518,00	423 000,00	-6,93%
77	Produits exceptionnels	25 000,00	15 000,00	-40,00%
Recettes réelles de fonctionnement		10 820 868,00	10 768 150,00	-0,49%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont les travaux en régie)	337 500,00	151 000,00	-55,26%
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	146 262,55	886 313,29	505,97%
Total des recettes de fonctionnement		11 304 630,55	11 805 463,29	4,43%

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2018 (BP 2018) reculent globalement de 0.49 % par rapport à 2017.

➤ **Chapitre 013 – Atténuations de charges** **41 350.00 €**

Ce chapitre enregistre les divers remboursements sur rémunérations du personnel (*par exemple les remboursements maladie...*)

Il représente 0.38 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Chapitre 70 – Produits des services** **331 800.00 €**

Ce chapitre comprend notamment les produits :

- des concessions cimetières,
- de la bibliothèque, du château-musée,
- des restaurants et des garderies scolaires, du transport scolaire
- ...

Il représente 3.11 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une baisse de 22.56 % par rapport à 2017. Ce recul s'explique essentiellement par :

- la suppression du stationnement payant à compter du 1^{er} janvier 2018,
- le transfert total de la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement à ARCHE Agglo à compter du 1^{er} janvier 2018,
- la fin du dispositif « Temps d'activités périscolaires » dès le 1^{er} septembre 2017.

➤ **Chapitre 73 – Impôts et taxes** **7 624 000.00 €**

Ce chapitre représente 70.80 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment :

- Les contributions directes estimées à hauteur de 5 173 000.00 €,
- L'attribution de compensation versée par ARCHE agglo à hauteur de 1 902 000 €.

S'agissant de l'attribution de compensation, il est rappelé que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 21 octobre 2016 a adopté la révision de l'attribution de compensation **en l'abondant de la Dotation de Solidarité Communautaire**. Par délibération en date du 15 décembre 2016, la collectivité a approuvé la révision de l'attribution de compensation portant cette dernière de 1 794 000 € à 1 902 000 €.

Globalement, ce chapitre enregistre une progression de 0.61 % due essentiellement :

- L'augmentation des valeurs locatives de 1.24 % (loi de Finances 2018),

Les taux d'imposition sont inchangés pour 2018 :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	15.12 %	15.12 %
Taxe foncière sur le bâti	21.93 %	21.93 %
Taxe foncière sur le non bâti	92.70 %	92.70 %

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations** **2 330 000.00 €**

Ce chapitre représente 21.64 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment :

- La dotation forfaitaire de fonctionnement estimée à 1 023 000.00 €,

- La dotation de solidarité rurale estimée à 368 000.00 €,
- La dotation de solidarité urbaine estimée à 362 000.00 €,
- La dotation nationale de péréquation estimée à 179 000.00 €,
- Les compensations au titre des exonérations (taxe d'habitation, foncières et taxe professionnelle) estimée globalement à 188 390 €,
- Diverses autres participations...

Globalement, il enregistre une hausse de 1.26 %.

Cette année, la dotation forfaitaire n'est pas amputée de la contribution des communes au redressement des finances publiques. Cette dotation subit cependant l'impact de la baisse de la population de la ville mais également du dispositif de l'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquations (DSU et DSR).

Pour rappel : perte cumulée au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques depuis 2014.

Perte cumulée liée à la CRFP				
	2014	2015	2016	2017
CRFP 2014	82 130	82 130	82 130	82 130
CRFP 2015		212 218	212 218	212 218
CRFP 2016			216 452	216 452
CRFP 2017				108 226
Total	82 130	294 348	510 800	619 026
En cumulé	82 130	376 478	887 278	1 506 304

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **423 000.00 €**

Ce chapitre représente 3.93 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment les revenus des immeubles dont le loyer de la gendarmerie pour 385 048.20 €. Ce chapitre diminue de 6.93 % essentiellement du fait de la perte du loyer liée à la cession du camping municipal courant 2017.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **15 000.00 €**

Ce chapitre comprend notamment les remboursements des sinistres par les compagnies d'assurances.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **151 000.00 €**

Ce chapitre comprend :

- Les travaux en régie correspondant à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel). Ces travaux en régie sont estimés pour 2018 à 130 000 € et comprennent une nouvelle tranche de travaux sur les allées du cimetière, des travaux d'isolation et de mise en réseau des bâtiments communaux, la création d'une aire de stationnement, la création de jardins familiaux et divers travaux de voirie et de sécurité urbaine.
- 21 000 € pour la reprise des subventions d'équipements qui viennent atténuer la charge de la dotation aux amortissements.

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté**

886 313,29 €

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2017 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Pour rappel : le Budget Primitif 2018 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2017 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2017
Budget Principal

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	11 123 606,03	11 863 656,77	740 050,74
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		146 262,55	146 262,55
Résultat à affecter			886 313,29

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	2 657 660,72	3 183 505,78	525 845,06
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	134 520,11		-134 520,11
Résultat à affecter			391 324,95
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	506 973,20	313 552,71	-193 420,49
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			197 904,46

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)		391 324,95
Prévision d'affectation (compte 1068)		
Report en fonctionnement (ligne 002)		886 313,29

B - Dépenses de fonctionnement

1. Répartition par nature des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
011	Charges à caractère général dont fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements...	2 407 750,00	2 395 000,00	-0,53%
012	Charges de personnel	5 395 000,00	5 311 000,00	-1,56%
014	Atténuations de produits (Contribution FPIC...)			
65	Autres charges de gestion courante dont les participations au SDIS, à l'école de musique, les subventions au CCAS, aux associations et depuis le 1er janvier 2017 la subvention d'équilibre au budget annexe du Ciné-Théâtre	1 940 000,00	1 888 000,00	-2,68%
66	Charges financières - les intérêts de la dette	585 000,00	560 000,00	-4,27%
67	Charges exceptionnelles dont depuis 2013 la subvention au budget annexe du parking...	239 000,00	280 000,00	17,15%
68	Dotations provisions semi-budgétaires		82 912,00	
022	Dépenses imprévues		55 685,29	
Dépenses réelles de fonctionnement		10 566 750,00	10 572 597,29	0,06%
023	Virement à la section d'investissement	275 880,55	832 866,00	201,89%
042	Opération de transfert entre sections	462 000,00	400 000,00	-13,42%
Dépenses réelles de fonctionnement		11 304 630,55	11 805 463,29	4,43%

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2018 (BP 2018) restent relativement stables par rapport à 2017. En effet l'augmentation se limite à 0.06 % par rapport à 2017 tout en inscrivant cette année des provisions pour risques et charges et une ligne pour les dépenses imprévues. Pour 2018 encore, la ville poursuit ses efforts sur les charges à caractère générales et sur la réorganisation des services opérée depuis 2 exercices budgétaires.

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général 2 395 000.00 €

Ce chapitre représente 22.65 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une baisse de 0.53 % par rapport à 2017 due essentiellement :

- A la suppression du dispositif des « temps d'activités périscolaires » au 1^{er} septembre 2017,
- Au transfert total de la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement à ARCHE Agglo à compter du 1^{er} janvier 2018.

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel

5 311 000.00 €

Ce chapitre représente 50.23 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il reprend l'ensemble des charges de personnel de la Ville. Il enregistre une baisse de 1.56% par rapport à 2017.

Pour 2018, ce chapitre est impacté par :

- La diminution des dépenses de l'assurance statutaire : le marché renégocié pour les 4 prochaines années prévoit la baisse du taux de cotisation annuelle avec des garanties identiques au contrat précédent,
- La suppression des Temps d'Activités Péricolaires sur une année entière,
- Le transfert de la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à ARCHE Agglo,
- Le P.P.C.R (protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations) devait impacter la masse salariale de 2016 à 2020 mais le report de 12 mois de ce dispositif décidé par le Gouvernement va en atténuer les effets en 2018,
- La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le R.I.F.S.E.E.P. (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) depuis le 1er janvier 2018,
- La poursuite de la mise en œuvre de la Garantie Individuelle pour le Pouvoir d'Achat des fonctionnaires (GIPA),
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 1,20% par an.

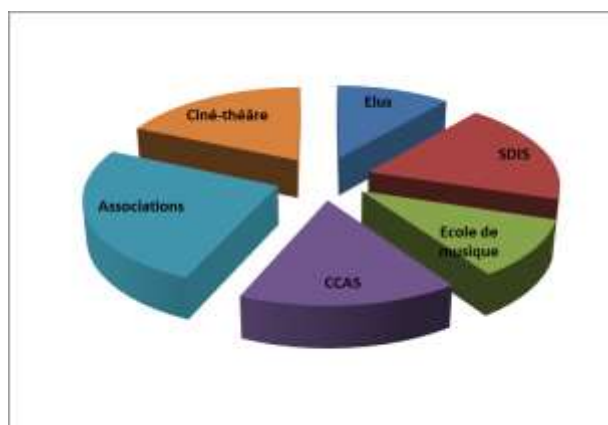
➤ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

1 888 000.00 €

Ce chapitre représente 17.86 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une baisse de 2.68 % par rapport à 2017. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution de la subvention d'équilibre au budget annexe du Ciné-théâtre qui est ramenée à 335 000 € contre 379 800 € en 2017.

Ce chapitre comprend notamment :

- Les indemnités des élus : 203 000 €
- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours : 345 600 €
- La contribution à l'école de musique : 193 000 €
- La subvention au Centre Communal d'Action Sociale : 292 000.00 €
- La subvention au budget annexe du Ciné-Théâtre : 335 000 €
- Les subventions aux associations : 462 000 €



➤ **Chapitre 66 – Charges financières** **560 000.00 €**

Ce chapitre représente 5.30 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une diminution de 4.27 % issue notamment :

- du maintien des taux d'intérêts à un niveau intéressant,
- de la politique de désendettement engagée par la ville,

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts, les intérêts de la ligne de trésorerie et les intérêts dus au titre des tirages sur emprunts non consolidés.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **280 000.00 €**

Ce chapitre représente 2.65 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une hausse de 17.15 % par rapport à 2017. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation de la subvention exceptionnelle versée au budget annexe des parcs de stationnements payants pour couvrir le besoin de financement de nouveaux équipements inscrits dans ce budget à savoir la création d'un parc de stationnement de surface payant.

Budget annexe des parcs de stationnement payants	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Subvention exceptionnelle	300 000,00	253 000,00	215 000,00	266 000,00

➤ **Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations** **82 912.00 €**

Ce chapitre enregistre :

- les provisions pour dépréciation des comptes de tiers (tiers faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de surendettement). Provisions établies à partir des informations communiquées par la Trésorerie de Tournon sur Rhône,
- Les provisions pour contentieux.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre section** **400 000.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements :

- des équipements achetés,
- de la gendarmerie zone Pichonnière (pour la partie logements)...

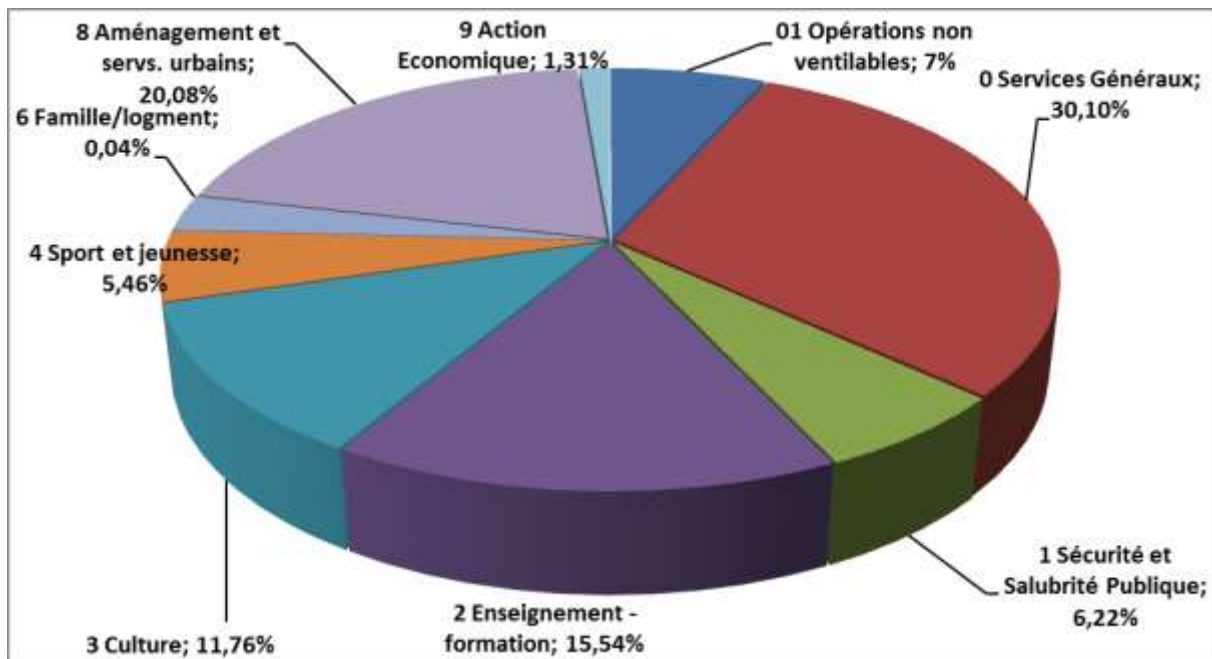
➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **832 866.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement.

Il enregistre une forte hausse par rapport à 2017 en raison :

- des efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement,
- de l'augmentation de la fiscalité locale,
- de la nette progression du résultat de l'exercice 2017 repris en 2018.

2. Répartition par fonction des dépenses réelles de fonctionnement :



C – La capacité d'autofinancement (CAF)

L'examen de la capacité de financement permet de répondre aux questions suivantes :

- l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet-il :

- De couvrir le remboursement en capital des emprunts souscrits par la collectivité ?
- De dégager des ressources suffisantes pour financer en partie les autres dépenses d'investissement de la collectivité ?

Deux notions :

→ La capacité d'autofinancement brute

La CAF brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de la dette, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement de la dette en capital.

→ La capacité d'autofinancement nette

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente donc le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipements. Elle indique la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

→ **La capacité d'autofinancement – Budget principal – Tournon sur Rhône**

Capacité d'autofinancement	BP 2017	BP 2018
CAF Brute (<i>RRF - DRF retraitées</i>)	485 618,00	464 150,00
Remboursement de la dette en capital (<i>chp 16</i>)	1 206 000,00	1 139 000,00
CAF Nette (<i>CAF Brute - chapitre 16</i>)	-720 382,00	-674 850,00

L'épargne nette ou CAF nette de la commune est négative : cela signifie que la collectivité doit recourir aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette. Les recettes propres d'investissement sont composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des produits de cessions d'immobilisations principalement.

Cela signifie également que la collectivité doit poursuivre les efforts engagés sur la section de fonctionnement (diminution des dépenses, optimisation de ses recettes) et poursuivre son désendettement si elle veut continuer à investir et à maintenir un service public de qualité.

II - Section d'investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 4 136 863.66 €

A - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
13	Subventions d'investissement	854 657,60	1 012 672,71	18,49%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 340 000,00	700 000,00	-47,76%
21	Immobilisations corporelles	112 500,00		
23	Immobilisations en cours	30 000,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	666 000,00	600 000,00	-9,91%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	103 018,62		-100,00%
Recettes réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)		3 106 176,22	2 312 672,71	-25,55%
021	Virement de la section de fonctionnement	275 880,55	832 866,00	201,89%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	462 000,00	400 000,00	-13,42%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	200 000,00	0,00%
001	Résultats d'investissement reportés (excédent)		391 324,95	
Recettes d'investissement (y compris les restes à réaliser)		4 044 056,77	4 136 863,66	2,29%

➤ Chapitre 13 – Subventions d'investissement

1 012 672.71 €

Ce chapitre représente 43.79 % des recettes réelles d'investissement en 2018.

Il s'agit des subventions alloués notamment par l'Etat, la Région, le Département et autres organismes, destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2018 :

- **699 120.00 €** au titre des propositions nouvelles 2018 dont principalement :
 - 585 000.00 € pour l'opération Halte Fluviale,
 - 22 120.00 € au titre de la convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique »,
 - 90 000.00 € au titre des amendes de police 2018 (fonds affectés par la loi à des opérations d'équipement),
- **313 552.71 €** au titre des restes à réaliser 2017 (il s'agit de recettes certaines engagées en n-1 et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice 2017. Ces recettes sont reprises pour un montant identique au budget 2018 dont 97 687.46 € pour les travaux de rénovation de l'école Vincent d'Indy, 85 607.00 € de subvention en annuité pour les travaux de création du terrain synthétique, 50 913.74 € pour les travaux des digues du Doux, 17 824.00 € pour l'acquisition de matériel de désherbage

alternatif, 17 582.00 € pour l'étude portant sur le schéma directeur et zonage des eaux pluviales...)

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **700 000.00 €**

Ce chapitre représente 30.27 % des recettes réelles d'investissement pour 2018.

La prévision de recours à l'emprunt pour financer les investissements de l'exercice 2018 diminue de 47.76% par rapport à 2017.

En effet, la ville n'a emprunté effectivement, sur l'exercice 2017, que la somme de 740 000 € sur les 1 340 000 € initialement prévus.

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	1 340 000,00	700 000,00

Les recettes d'emprunt sont exclusivement destinées à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique ou d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement, ou d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. Elles constituent donc des recettes d'investissement.

Les recettes d'emprunt ne sont pas nécessairement affectées à une opération précise : le contrat de prêt peut tout à fait financer plusieurs équipements différents.

➤ **Chapitre 10 – Dotations et fonds divers** **600 000.00 €**

Ce chapitre représente 25.94 % des recettes réelles d'investissement soit pour 2018 :

- 350 000 € au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée versée par l'Etat à la collectivité,

- 250 000 € au titre de la taxe d'aménagement (ex. taxe locale d'équipement).

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** **832 866.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépense de fonctionnement.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections** **400 000.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** **200 000.00 €**

Ce chapitre correspond à des opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement, avec pour contrepartie des dépenses d'investissement inscrites pour le même montant au chapitre 041.

Cela concerne notamment la réintégration des frais d'annonces et d'études initialement imputés aux articles 2033 et 2031 au compte de travaux (chapitres 21xx/23xx) dès lors que les travaux correspondants ont commencé.

Il s'agit de la constatation du résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2017.

Pour rappel : le Budget Primitif 2018 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2017 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2017
Budget Principal

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	11 123 606,03	11 863 656,77	740 050,74
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		146 262,55	146 262,55
Résultat à affecter			886 313,29

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	2 657 660,72	3 183 505,78	525 845,06
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	134 520,11		-134 520,11
Résultat à affecter			391 324,95
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	506 973,20	313 552,71	-193 420,49
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			197 904,46

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)		391 324,95
Prévision d'affectation (compte 1068)		
Report en fonctionnement (ligne 002)		886 313,29

B - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
20	Immobilisations corporelles dont frais d'annonces et insertion, frais d'études, acquisition des licences des logiciels...	226 888,55	153 607,82	-32,30%
204	Subventions d'équipements versées dont les subventions versées au titre de l'opération façades...	10 000,00	55 000,00	450,00%
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipements pour les services (ex : véhicules, ordinateurs, mobilier...)	514 591,12	328 020,89	-36,26%
23	Immobilisations en cours dont les travaux de construction, de voirie, d'éclairage public divers...	230 326,15		
	Opérations d'équipement - L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs	1 184 230,84	2 110 234,95	78,19%
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital de la dette	1 206 000,00	1 139 000,00	-5,56%
	Dépenses réelles d'investissement (Y compris les restes à réaliser)	3 372 036,66	3 785 863,66	12,27%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	337 500,00	151 000,00	-55,26%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	200 000,00	0,00%
001	Déficit d'investissement reporté	134 520,11		-100,00%
	Total des dépenses d'investissement (Y compris les restes à réaliser)	4 044 056,77	4 136 863,66	2,29%

a) Chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement et 204 subventions d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut effectuées par la ville et totalisent 2 646 863.66 € en 2018.

Ils augmentent globalement de 22.20 % par rapport à 2017.

➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 153 607.82 €

Ce chapitre comprend les frais d'études, d'annonces et insertions non individualisés en opération et les acquisitions de logiciels. Il représente 4.06 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2018 (38 829.46 €):**
 - 21 040.00 € de dépenses engagées pour la réalisation des documents d'urbanisme...
 - 8 885.00 € d'acquisition de logiciels afin de répondre aux exigences de modernisation de la sphère publique et de rationalisation de la dépense publique,
 - ...
- **Au titre des restes à réaliser 2017 (114 778.36 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées sur 2017) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2017 reprises pour un montant identique au budget 2018 dont pour l'essentiel : 69 442.36 € pour les logiciels métiers (renouvellement/ évolution et acquisitions nouvelles), 8 256.00 € pour le schéma directeur (zonage

eaux pluviales) et 13 470.00 € au titre de l'étude hydraulique étang des Goules, 9 120.00 € de frais d'étude pour l'optimisation des abonnements téléphonique et mise en réseaux des bâtiments communaux.

➤ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées** **55 000.00 €**

Ce chapitre comprend les crédits pour la réalisation des opérations façades. Il représente 1.45 % des dépenses réelles d'investissement. Ce chapitre connaît une forte augmentation. En effet la ville en partenariat avec ARCHE Agglo et l'OPAH a souhaité renforcer l'opération « façades » dans le cadre d'une politique locale de renouvellement urbain mais aussi sociale.

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** **328 020.89 €**

Ce chapitre comprend :

- les frais d'acquisition de biens mobiliers, immobiliers, de matériel bureautique et informatique, de matériel de transport non individualisés en opération,
- divers travaux d'équipement non individualisés en opération,

Il représente 8.66 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2018 (200 723.00 €)** principalement :
 - Acquisition de diverses parcelles de terrains : 39 600.00 €
 - 90 591.00 € d'acquisition d'équipements pour les services (véhicules, matériel informatique...)
 - Travaux d'accès automatique de la maison municipale pour tous : 10 000 €,
 - 18 000.00 € de travaux de reprise de concessions cimetièrè (2nd tranche),
 - 13 000.00 € de travaux acoustiques et thermiques du Temple,
 - 10 500.00 € de travaux de mise en conformité du local d'archives des services techniques,
 - ...
- **Au titre des restes à réaliser 2017 (127 297.89 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées en 2017) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2017 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2018 dont pour l'essentiel : 17 280.00 € pour un nettoyeur haute pression, d'acquisition de vidéoprojecteurs pour les écoles, 31 056.00 € de matériel de désherbage zéro phyto, 17 100.00 € d'acquisition de véhicules, 20 000.00 € de travaux de reprise de concessions cimetièrè (1^{ère} tranche),...

➤ **Total des dépenses d'équipements individualisées en opération** **2 110 234.95 €**

Le montant des opérations représente 55.74 % des dépenses réelles d'investissement.

L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Pour 2018, il s'agit essentiellement des opérations suivantes

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2018 (1 845 337.00 €),**
- **Au titre des restes à réaliser 2017 (264 896.95 €)**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées en 2017) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2017 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2018.

1665	Vidéo-protection	35 577,08
1673	Travaux digues du Doux	45 199,93
1677	Travaux site ITDT	18 807,75
1681	Halte Fluviale	1 317 138,25
1686	Travaux Avenue Hélène de Tournon	31 440,00
1688	Travaux Rond-Point Avenue de Nîmes	1 470,00
1689	Ecole Primaire Vincent d'Indy	1 392,12
1690	Travaux Ecoles Sécurisation Risques attentats	73 000,00
1691	Défense Incendie	10 000,00
1692	Equipements établissements scolaires	134 282,09
1694	Equipements Sportifs	43 587,00
1695	Voiries Diverses	192 488,46
1696	Réseaux Pluviales	3 960,00
1697	Réseaux Electrique	43 759,27
1699	Outillage Atelier EG	8 998,00
1700	Eclairage Public	2 500,00
1701	Centre de santé	10 000,00
1702	Aménagements urbains divers	44 560,00
1703	Château-Musée travaux & aménagements	62 075,00
1705	Aménagements site ancienne piscine	15 000,00
1706	Travaux de mise en réseau des bâtiments communaux	15 000,00

b) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées 1 139 000.00 €

Ce chapitre comprend :

- 1 108 000.00 € au titre du remboursement en capital des emprunts souscrits par la Ville,
- 12 000.00 € au titre du bail emphytéotique administratif (BEA) pour la partie halle (la part revenant au parking souterrain est remboursée par le budget annexe du parking les Graviers),
- 19 000.00 € au titre du remboursement des avances consenties par le syndicat départemental d'énergie de l'Ardèche.

Il représente 30.09 % des dépenses réelles d'investissement.

La baisse de 5.56 % de ce chapitre par rapport à 2017 est le résultat de la politique de désendettement engagée par la ville.

c) Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections 151 000.00 €

Il est la contrepartie du chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement.

d) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 200 000.00 €

Il est la contrepartie du chapitre 041 en recettes d'investissement.

BP 2018 - Budget annexe de l'eau

En application de l'article [L. 2224-7](#) du code général des collectivités territoriales (CGCT), constitue un service public d'eau potable « *tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine* ».

L'article [L. 2224-7-1](#) du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière de distribution d'eau potable.

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élèvent à 3 145 409.88 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 2 139 545.05 €.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 2 029 545.05 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 110 000.00 €.

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
70	Vente de produits fabriqués, prestations dont la vente d'eau aux abonnés, la redevance de pollution domestique reversée à l'agence de l'eau et les travaux de branchements, et depuis 2017 les taxes et redevances d'assainissement encaissées par le service de l'eau	1 526 625,00	1 572 500,00	3,00%
75	Autres produits de gestion courante dont le remboursement par le budget assainissement des dépenses de fonctionnement imputées initialement sur le budget de l'eau	252 340,00	285 525,00	13,15%
Recettes réelles de fonctionnement		1 778 965,00	1 858 025,00	4,44%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	21 000,00	21 000,00	0,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	190 280,31	260 520,05	36,91%
Total des recettes de fonctionnement		1 990 245,31	2 139 545,05	7,50%

➤ Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations

1 572 500.00 €

Ce chapitre comprend :

- 660 000.00 € de ventes d'eau aux abonnés,
- 145 000.00 € au titre de la redevance de lutte contre la pollution domestique reversée à l'agence de l'eau,
- 30 000.00 € de travaux de branchements,
- ...

Depuis 2017, il comprend également les taxes et redevances d'assainissement encaissées par le service de l'eau pour un montant de 694 500.00 € (initialement encaissées au chapitre 75).

Ce chapitre représente 84.63 % des recettes réelles de fonctionnement du service de l'eau.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **285 525.00 €**

Ce chapitre comprend essentiellement le remboursement à hauteur de 264 025.00 € par le budget assainissement des dépenses de fonctionnement imputées initialement sur le budget eau dont 146 925.00 € de charges de personnel.

Ce chapitre représente 15.37 % des recettes réelles de fonctionnement du service de l'eau.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **21 000.00 €**

Ce chapitre comprend :

- la reprise des subventions d'équipement qui viennent atténuer la charge de la dotation aux amortissements.

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté** **260 520.05 €**

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2017 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement éventuel.

Pour rappel : le Budget Primitif 2018 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2017 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2017

Budget annexe du service Eau

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	1 847 957,35	1 918 197,09	70 239,74
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		190 280,31	190 280,31
Résultat à affecter			260 520,05

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	390 970,12	346 590,61	-44 379,51
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		279 208,24	279 208,24
Résultat à affecter			234 828,73
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	172 534,83	102 826,00	-69 708,83
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			165 119,90

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)		234 828,73
Prévision d'affectation (compte 1068)		
Report en fonctionnement (ligne 002)		260 520,05

B -Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Observations	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
011	Charges à caractère général dont achats d'eau, fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements, reversement des redevances à l'agence de l'eau et depuis 2017 des recettes d'assainissement encaissées sur le budget de l'eau au budget de l'assainissement	1 256 325,00	1 281 600,00	2,01%
012	Charges de personnel	334 500,00	347 250,00	3,81%
65	Autres charges de gestion courante dont les pertes sur créances irrécouvrables,	15 000,00	5 000,00	-66,67%
66	Charges financières - les intérêts de la dette	122 500,00	118 000,00	-3,67%
67	Charges exceptionnelles dont la régularisation des factures d'eau suite à l'émission d'avoirs,	31 400,00	40 000,00	27,39%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	25 678,38	
022	Dépenses imprévues	2 520,31	33 016,67	1210,02%
Dépenses réelles de fonctionnement		1 762 245,31	1 850 545,05	5,01%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	167 000,00	179 000,00	7,19%
023	Virement à la section d'investissement	61 000,00	110 000,00	80,33%
Total des dépenses de fonctionnement		1 990 245,31	2 139 545,05	7,50%

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général

1 281 600.00 €

Ce chapitre représente 69.26 % des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'eau.

Ce chapitre correspond aux diverses acquisitions de fournitures permettant le bon fonctionnement du service.

Il comprend également :

- 50 000.00 € d'achat d'eau auprès du Syndicat Cance-Doux,
- 189 500.00 € de reversement à l'Agence de l'Eau des redevances perçues au titre des prélèvements des ressources en eau et de la lutte contre la pollution.
- 694 500.00 € de reversement des recettes d'assainissement encaissées par le service de l'eau.

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel

347 250.00 €

Ce chapitre représente 18.76 % des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'eau. Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service de l'eau et de l'assainissement.

Il enregistre une hausse de 3.81 % par rapport à 2017 s'expliquant notamment par :

- Le P.P.C.R (protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations) devait impacter la masse salariale de 2016 à 2020 mais le report de 12 mois de ce dispositif décidé par le Gouvernement va en atténuer les effets en 2018,

- La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le R.I.F.S.E.E.P. (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) depuis le 1er janvier 2018,
- La poursuite de la mise en œuvre de la Garantie Individuelle pour le Pouvoir d'Achat des fonctionnaires (GIPA),
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Le budget de l'assainissement rembourse 45 % des charges de personnel au budget de l'eau soit pour l'année 2018 : 146 925 €.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **5 000.00 €**

Ce chapitre enregistre une baisse de 66.67 % par rapport à 2017 due essentiellement à la prise en compte à partir de l'exercice 2018 de l'essentiel des pertes sur créances irrécouvrables ou éteintes (créances que la trésorerie ne peut recouvrer suite notamment à des liquidations judiciaires, procédures de surendettement) au chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations.

➤ **Chapitre 66 – Charges financières** **118 000.00 €**

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts dus par le budget de l'eau. Il représente 6.38 % des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'eau et reste constant par rapport à 2017.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **40 000.00 €**

Ce chapitre comprend les annulations de titres émis sur exercices antérieurs. Il s'agit des régularisations des factures d'eau et d'assainissement après relevé des compteurs donnant lieu à l'émission d'avoir.

➤ **Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations** **25 678.38 €**

Ce chapitre enregistre les provisions pour dépréciation des comptes de tiers (tiers faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de surendettement). Provisions établies à partir des informations communiquées par la Trésorerie de Tournon sur Rhône.

➤ **Chapitre 022 – Dépenses imprévues** **33 016.67 €**

Le crédit inscrit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **179 000.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement.

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **110 000.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement.

II - Section d'investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 1 005 864.83 €

A - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
13	Subventions d'investissement	147 976,00	140 476,00	-5,07%
10	Dotations, fonds divers et réserves	38 850,00	68 850,00	77,22%
16	Emprunts et dettes assimilées	316 000,00	222 710,00	-29,52%
	Recettes réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)	502 826,00	432 036,00	-14,08%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	167 000,00	179 000,00	7,19%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	50 000,00	0,00%
021	Virement de la section d'exploitation	61 000,00	110 000,00	80,33%
001	Excédent d'investissement reporté	279 208,24	234 828,73	-15,89%
	Total recettes d'investissement (y compris les restes à réaliser)	1 060 034,24	1 005 864,73	-5,11%

➤ **Chapitre 13– Subventions d'investissement** **140 476.00 €**

Ce chapitre représente 32.51 % des recettes réelles d'investissement pour 2018.

Il s'agit des subventions, allouées notamment par l'Etat, destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2018 :

- **329 210.10 €** au titre des propositions nouvelles 2018 dont :
 - 55 500 € pour l'opération Rue Hélène de Tournon,
 - 30 000 € pour les travaux Chemin des Girondes,
 - 28 500 € pour les compteurs de sectorisation,
 - 22 500 € pour les travaux rue des Poulénards,

- **33 976.00 €** au titre des restes à réaliser 2017 : il s'agit de recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice 2017 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2018. Il s'agit d'une subvention attribuée par l'agence de l'eau pour le schéma directeur d'eau potable et la modélisation hydraulique du réseau.

➤ **Chapitre 10– Dotations, fonds divers et réserves** **68 850.00 €**

Il s'agit de dotations allouées notamment l'Etat destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2018 :

- **68 850 €** au titre des restes à réaliser 2017 (il s'agit de recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice 2017 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2018. Il s'agit des dotations attribuées par l'Etat les travaux avenue Hélène de Tournon et les travaux chemin des Girondes.

➤ **Chapitre 16– Emprunts et dettes assimilées**

222 710.10 €

Ce chapitre représente 51.55 % des recettes réelles d'investissement pour 2018.

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	316 000,00	222 710,00

Les recettes d'emprunt sont exclusivement destinées à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique ou d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement, ou d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. Elles constituent donc des recettes d'investissement.

Les recettes d'emprunt ne sont pas nécessairement affectées à une opération précise : le contrat de prêt peut tout à fait financer plusieurs équipements différents.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections**

179 000.00 €

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales**

50 000.00 €

Ce chapitre correspond à des opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement, avec pour contrepartie des dépenses d'investissement inscrites pour le même montant au chapitre 041.

Cela concerne notamment la réintégration des frais d'annonces et d'études initialement imputés aux articles 2033 et 2031 au compte de travaux (article 2313) dès lors que les travaux correspondants ont commencé.

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement**

110 000.00 €

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.

➤ **Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté**

234 828.73 €

Il s'agit de la constatation du excédentaire d'investissement de l'exercice 2017.

Pour rappel : le Budget Primitif 2018 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2017 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2017

Budget annexe du service Eau

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	1 847 957,35	1 918 197,09	70 239,74
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		190 280,31	190 280,31
Résultat à affecter			260 520,05

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	390 970,12	346 590,61	-44 379,51
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		279 208,24	279 208,24
Résultat à affecter			234 828,73
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	172 534,83	102 826,00	-69 708,83
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			165 119,90

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)		234 828,73
Prévision d'affectation (compte 1068)		
Report en fonctionnement (ligne 002)		260 520,05

B - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
20	Immobilisations incorporelles dont les frais d'annonces et d'insertion, les frais d'études, les acquisitions de logiciels...	53 430,00	39 750,00	-25,60%
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipement pour le service	9 700,00	118 587,67	1122,55%
23	Immobilisations en cours dont les travaux divers de réseaux	125 000,00	0,00	-100,00%
Opérations	Opérations d'équipement - L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.	610 904,24	581 527,16	-4,81%
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital de la dette	190 000,00	195 000,00	2,63%
Dépenses réelles d'investissement y compris les restes à réaliser		989 034,24	934 864,83	-5,48%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	21 000,00	21 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	50 000,00	0,00%
Total des dépenses d'investissement y compris les restes à réaliser		1 060 034,24	1 005 864,83	-5,11%

Les chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement correspondent aux dépenses d'équipement brut effectuées par le service de l'eau et totalisent 739 864.83 € en 2018.

Ces dépenses d'équipement restent relativement stables par rapport à 2017.

➤ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** **39 750.00 €**

Ce chapitre comprend les frais d'études, d'annonces et insertion non individualisés en opération et les acquisitions de logiciels. Il représente 4.25% des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2018 (35 000.00 €):**
 - 10 000.00 € au titre de frais d'études concernant le schéma directeur d'eau potable et modélisation hydraulique du réseau,
 - 25 000.00 € de logiciel de supervision.
- **Au titre des restes à réaliser 2017 (4 750.00 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2017 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2018 dont 4 750.00 € au titre de frais d'études concernant le schéma directeur d'eau potable et modélisation hydraulique du réseau

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** **118 587.67 €**

Ce chapitre comprend les frais d'acquisitions de biens mobiliers, de matériel bureautique et informatique non individualisés en opération. Ce chapitre représente 12.69 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2018 (117 330.00 €):**
 - 20 000 € au titre de travaux divers pour dévoiement des réseaux,
 - 22 330 € au titre du solde des travaux d'extension du réseau avenue de Nîmes,
 - 45 000 € au titre des travaux de maillage Cance Doux/Observance,
 - 20 000 € au titre de l'acquisition de véhicules,
 - 5 000 € au titre d'acquisition de mobilier et de matériel informatique
- **Au titre des restes à réaliser 2017 (1 257.57 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2017 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2018 dont divers équipements pour le service.

➤ **Total des dépenses d'équipement individualisées en opération** **581 527.16 €**

Le montant des opérations représente 62.20 % des dépenses réelles d'investissement.

L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Pour 2018, il s'agit essentiellement des **opérations suivantes**

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2018 (415 000.00 €)**
- **Au titre des restes à réaliser 2017 (166 527.16 €)**

Il s'agit de dépenses certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2017 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2018.

38	Extension du réseau vers Grange de Vaure	8 400,00
39	Aménagement et réhabilitation des ouvrages	47 700,00
41	Travaux rue Hélène de Tournon	185 000,00
42	Travaux Avenue du 8 mai 45	319,20
44	Travaux Rue Maurice Ravel	152 029,37
46	Construction surpresseur Plateau de Pierre	8 078,59
49	Compteurs de sectorisation	95 000,00
50	Mise aux normes usine de traitement	10 000,00
51	Travaux rue des Poulenards	75 000,00

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **195 000.00 €**

Ce chapitre comprend le remboursement en capital des emprunts souscrits par le budget de l'eau.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections** **21 000.00 €**

Il est la contrepartie du chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** **50 000.00 €**

Il est la contrepartie du chapitre 041 en recettes d'investissement.

BP 2018 - Le Budget annexe de l'assainissement

L'article [L. 2224-8](#) du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière d'assainissement.

Cette compétence comprend au titre de l'assainissement collectif, la mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élèvent à 2 346 793.76 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 392 979.75 €.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 1 192 979.75 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 200 000 €.

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
70	Vente de produits fabriqués, prestations dont les redevances d'assainissement collectif, pour modernisation des réseaux, les travaux de branchements...	801 625,00	839 800,00	4,76%
74	Subventions d'exploitation - Prime épuration	100 000,00	90 000,00	-10,00%
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	3 250,00	8,33%
Recettes réelles de fonctionnement		904 625,00	933 050,00	3,14%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	98 000,00	98 000,00	0,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	300 089,10	361 929,75	20,61%
Total des recettes de fonctionnement		1 302 714,10	1 392 979,75	6,93%

➤ **Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations** **839 800.00 €**

Ce chapitre comprend :

- 20 000.00 € de recettes pour les travaux de branchements
- 400 000.00 € de redevances d'assainissement collectif – collecte et transfert
- 221 500.00 € de redevances d'assainissement collectif - Epuration
- 73 000.00 € au titre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte
- 25 000.00 € de participations pour l'assainissement collectif
- 80 300.00 € dont 60 000 € de remboursement par la commune de Saint Jean de Muzols de la part épuration/réseaux des eaux usées
- et autres facturations diverses.

Ce chapitre représente 90.01 % des recettes réelles de fonctionnement du service de l'assainissement.

➤ **Chapitre 74 – Prime épuration** **90 000.00 €**

La prime est attribuée par l'agence de l'eau selon les performances épuratoires des ouvrages d'assainissement.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **3 250.00 €**

Ce chapitre comprend notamment le remboursement par le Trésor Public des frais d'affranchissement des factures adressées aux usagers pour la part assainissement.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre section** **98 000.00 €**

Ce chapitre comprend :

- la reprise des subventions d'équipements qui viennent atténuer la charge de la dotation aux amortissements.

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté** **361 929.75 €**

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2017 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement éventuel.

Pour rappel : le Budget Primitif 2018 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2017 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2017

Budget annexe du service Assainissement

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	979 983,02	1 202 637,68	222 654,66
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		300 089,10	300 089,10
Résultat à affecter			522 743,76

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	379 227,16	262 212,10	-117 015,06
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	43 798,95		-43 798,95
Résultat à affecter			-160 814,01
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-160 814,01

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	160 814,01	
Prévision d'affectation (compte 1068)		160 814,01
Report en fonctionnement (ligne 002)		361 929,75

B - Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Observations	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
011	Charges à caractère général dont fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements - Versement de la part épuration à la SAUR au titre de la délégation de service public pour la gestion de la station d'épuration...	587 800,00	605 900,00	3,08%
012	Charges de personnel	161 340,00	167 675,00	3,93%
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00	15 000,00	100,00%
66	Charges financières - les intérêts de la dette	84 500,00	73 500,00	-13,02%
67	Charges exceptionnelles dont la régularisation des factures d'assainissement suite à l'émission d'avoirs,	17 000,00	20 000,00	17,65%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	1 385,48	
022	Dépenses imprévues	9 574,10	47 519,27	396,33%
Dépenses réelles de fonctionnement		867 714,10	930 979,75	7,29%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	235 000,00	262 000,00	11,49%
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00	200 000,00	0,00%
Total des dépenses de fonctionnement		1 302 714,10	1 392 979,75	6,93%

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général 605 900.00 €

Ce chapitre représente 65.08 % des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'assainissement.

Ce chapitre correspond aux diverses acquisitions de fournitures permettant le bon fonctionnement du service.

Il comprend notamment :

- 26 000.00 € - rémunération de la SAUR au titre du traitement des eaux pluviales,
- 58 500.00 € - rémunération de la SAUR au titre du traitement des eaux usées des communes de Saint Jean de Muzols et Lempis,
- 220 000 € - reversement à la SAUR de sa part épuration,
- 76 000.00 – reversement à l'agence de l'eau de la redevance modernisation des réseaux de collecte,
- ...

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel 167 675.00 €

Ce chapitre représente 18.01 % des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'assainissement.

Il enregistre une hausse de 3.93 % par rapport à 2017 s'expliquant notamment par :

- Le P.P.C.R (protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations) devait impacter la masse salariale de 2016 à 2020 mais le report de 12 mois de ce dispositif décidé par le Gouvernement va en atténuer les effets en 2018,
- La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le R.I.F.S.E.E.P. (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) depuis le 1er janvier 2018,
- La poursuite de la mise en œuvre de la Garantie Individuelle pour le Pouvoir d'Achat des fonctionnaires (GIPA),
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **15 000.00 €**

Ce chapitre enregistre le remboursement par le budget de l'assainissement au budget de l'eau des dépenses d'équipement imputées initialement totalement sur le budget de l'eau.

➤ **Chapitre 66 – Charges financières** **73 500.00 €**

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts dus par le budget de l'assainissement. Il représente 7.89 % des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'assainissement.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **20 000.00 €**

Ce chapitre enregistre les annulations de titres sur exercices antérieurs suite à l'émission d'avoir après relevé des compteurs.

➤ **Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations** **1 385.48 €**

Ce chapitre enregistre les provisions pour dépréciation des comptes de tiers (tiers faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de surendettement). Provisions établies à partir des informations communiquées par la Trésorerie de Tournon sur Rhône.

➤ **Chapitre 022 – Dépenses imprévues** **47 519.27 €**

Le crédit inscrit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **262 000.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. Il enregistre une hausse cette année en raison de l'amortissement des frais d'études et d'annonces payés sur la section d'investissement et non suivi de travaux.

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **200 000.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement.

II - Section d'investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 953 814.01 €

A - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
13	Subventions d'investissement	117 900,00	130 800,00	10,94%
16	Emprunts et dettes assimilées	265 000,00	150 200,00	-43,32%
106	Réserves	35 824,95	160 814,01	348,89%
	Recettes réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)	418 724,95	441 814,01	5,51%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000,00	262 000,00	11,49%
041	Opérations patrimoniales	0,00	50 000,00	
021	Virement de la section d'exploitation	200 000,00	200 000,00	0,00%
	Total recettes d'investissement (y compris les restes à réaliser)	853 724,95	953 814,01	11,72%

➤ **Chapitre 13– Subventions d'investissement** **130 800.00 €**

Ce chapitre représente 29.61 % des recettes réelles d'investissement pour 2018.

Il s'agit des subventions, allouées notamment par l'Agence de l'Eau, destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2018 :

- **130 800 €** au titre des propositions nouvelles 2018 dont :
 - 45 300.00 € de subventions de l'agence de l'eau au titre de l'auto surveillance,
 - 85 500.00 € de subvention de l'agence de l'eau au titre de la mise en conformité du réseau (mise en séparatif et reprise des chambres du Rhône),

➤ **Chapitre 16– Emprunts et dettes assimilées** **150 200.00 €**

Ce chapitre représente 34.00 % des recettes réelles d'investissement pour 2018.

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	265 000,00	150 200,00

Les recettes d'emprunt sont exclusivement destinées à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique ou d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement, ou d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. Elles constituent donc des recettes d'investissement.

Les recettes d'emprunt ne sont pas nécessairement affectées à une opération précise : le contrat de prêt peut tout à fait financer plusieurs équipements différents.

➤ **Chapitre 106 – Réserves** **160 814.01 €**

Ce chapitre représente 36.40 % des recettes réelles d'investissement pour 2018.

Ce chapitre (106) correspond à la part des résultats 2017 excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement (cf : chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement).

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections** **262 000.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** **50 000.00 €**

Ce chapitre correspond à des opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement, avec pour contrepartie des dépenses d'investissement inscrites pour le même montant au chapitre 041.

Cela concerne notamment la réintégration des frais d'annonces et d'études initialement imputés aux articles 2033 et 2031 au compte de travaux (article 2313) dès lors que les travaux correspondants ont commencé.

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** **200 000.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.

B - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipement pour le service		70 000,00	
23	Immobilisations en cours dont les travaux divers de réseaux	75 000,00	0,00	-100,00%
Opérations	Opérations d'équipement - L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.	424 926,00	360 000,00	-15,28%
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital de la dette	212 000,00	215 000,00	1,42%
Dépenses réelles d'investissement y compris les restes à réaliser		711 926,00	645 000,00	-9,40%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	98 000,00	98 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	0,00	50 000,00	
001	Déficit d'investissement reporté	43 798,95	160 814,01	267,16%
Total des dépenses d'investissement y compris les restes à réaliser		853 724,95	953 814,01	11,72%

Les chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement correspondent aux dépenses d'équipement brut effectuées par le service de l'assainissement et totalisent 430 000 € en 2018.

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** **70 000.00 €**

Ce chapitre comprend divers travaux et acquisitions non individualisés en opération.

Il représente 10.85 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2018 :**
 - 20 000.00 € d'extension de réseaux,
 - 50 000.00 € pour l'acquisition de matériel spécifique d'exploitation (caméra, hydrocurage...)

➤ **Total des dépenses d'équipement individualisées en opération** **360 000.00 €**

Le montant des opérations représente 55.81 % des dépenses réelles d'investissement.

L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Pour 2018, il s'agit essentiellement des **opérations suivantes**

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2018 (360 000.00 €)**

39	Aménagement et réhabilitation d'ouvrages	50 000,00
42	Travaux Avenue Hélène de Tournon	5 000,00
44	Mise en séparatif et reprise des chambres du Rhône	285 000,00
45	Réhabilitation du bâti Quai Farconnet	20 000,00

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **215 000.00 €**

Ce chapitre comprend le remboursement en capital des emprunts souscrits par le budget de l'assainissement.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections** **98 000.00 €**

Ce chapitre comprend la reprise des subventions d'équipement reçues par le budget de l'eau pour des opérations faisant l'objet d'un amortissement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** **50 000.00 €**

Il est la contrepartie du chapitre 041 en recettes d'investissement.

➤ **Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté** **160 814.01 €**

Il s'agit de la constatation du déficit d'investissement de l'exercice 2017.

Pour rappel : le Budget Primitif 2018 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2017 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2017

Budget annexe du service Assainissement

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	979 983,02	1 202 637,68	222 654,66
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		300 089,10	300 089,10
Résultat à affecter			522 743,76

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	379 227,16	262 212,10	-117 015,06
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	43 798,95		-43 798,95
Résultat à affecter			-160 814,01
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-160 814,01

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	160 814,01	
Prévision d'affectation (compte 1068)		160 814,01
Report en fonctionnement (ligne 002)		361 929,75

BP 2018 - Le Budget annexe des parcs de stationnement payants

Le budget annexe du Parking les Gravieres a été créé par délibération n°9/2013-98 du 19 septembre 2013.

Par délibération du 28 mars 2018, il a été décidé :

- d'intégrer les parcs de stationnement payants de surface dans la régie municipale, dotée de la seule autonomie financière, du parking les Gravieres et dans le budget communal annexe M4 afférent,
- de dénommer la régie municipale et son budget annexe : Régie municipale des parcs de stationnement payants.

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élèvent à 556 620.05 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 358 146.42 €

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 237 798.42 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 120 348.00 €.

Chapitre		BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
70	Vente de produits fabriqués, prestations	16 800,00	17 000,00	1,19%
75	Autres produits de gestion courante (les recettes encaissées par le service)	39 000,00	43 000,00	10,26%
77	Produits exceptionnels (subvention versée par le budget principal)	215 000,00	276 848,00	28,77%
Recettes réelles de fonctionnement		270 800,00	336 848,00	24,39%
002	Excédent de fonctionnement reporté	51 229,01	21 298,42	-58,43%
Total des recettes de fonctionnement		322 029,01	358 146,42	11,22%

➤ Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations **17 000.00 €**

Il s'agit du remboursement par le budget principal des missions effectuées par le personnel du parking pour le compte de la ville.

Ce chapitre représente 5.05 % des recettes réelles de fonctionnement du service.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **43 000.00 €**

Ce chapitre comprend les recettes de stationnement du parking les Graviers encaissées par la régie municipale.

Il représente 12.77 % des recettes réelles de fonctionnement du parking. Il enregistre une hausse de 10.26 % par rapport à 2017.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **276 848.00 €**

Ce chapitre comprend :

- 266 000.00 € de subvention exceptionnelle versée par le budget principal de la ville,
- 10 848.00 € au titre des remboursements par les assurances des sinistres ayant endommagés les équipements du parking.

Globalement ce chapitre représente 82.19 % des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe des parcs de stationnement payants. Il enregistre une hausse de 28.77 % par rapport à 2017. Cette hausse s'explique essentiellement par la couverture du besoin de financement de nouveaux équipements inscrits dans ce budget (*création d'un parc de stationnement de surface payant*).

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté** **21 298.42 €**

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2017 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement éventuel.

Pour rappel : le Budget Primitif 2018 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2017 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2017

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	227 594,93	275 289,97	47 695,04
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		51 229,01	51 229,01
Résultat à affecter			98 924,05

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	78 071,13	85 513,63	7 442,50
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	74 550,01		-74 550,01
Résultat à affecter			-67 107,51
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	10 518,12		-10 518,12
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-77 625,63

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	67 107,51	
Prévision d'affectation (compte 1068)		77 625,63
Report en fonctionnement (ligne 002)		21 298,42

B - Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Observations	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
011	Charges à caractère général dont fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Les loyers maintenance et entretien prévus au bail emphytéotique administratif	84 700,00	94 198,42	11,21%
012	Charges de personnel	35 700,00	37 100,00	3,92%
66	Charges financières - part des intérêts du loyer financier prévu dans le bail emphytéotique administratif	108 000,00	103 500,00	-4,17%
022	Dépenses imprévues	10 129,01	3 000,00	-70,38%
Dépenses réelles de fonctionnement		238 529,01	237 798,42	-0,31%
023	Virement à la section d'investissement	83 500,00	120 348,00	44,13%
Total des dépenses de fonctionnement		322 029,01	358 146,42	11,22%

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **94 198.42 €**

Ce chapitre représente 39.61 % des dépenses réelles de fonctionnement du service des parcs de stationnement payants.

Il comprend :

- Les acquisitions de fournitures et prestations permettant le bon fonctionnement du service dont les fluides, la télécommunication et autres fournitures d'entretien et administratives, et autres interventions pour la réparation des équipements ...
- Les loyers dus pour les travaux d'entretien, de maintenance et renouvellement dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès.

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **37 100.00€**

Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service.

Il représente 15.60 % des dépenses réelles de fonctionnement du parking.

➤ **Chapitre 022 – Dépenses imprévues** **3 000.00 €**

Le crédit inscrit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

➤ **Chapitre 66 – Charges financières** **103 500.00 €**

Il s'agit de la part des intérêts dus au titre du loyer financier pour 2018 dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès.

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **120 348.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement.

II - Section d'investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 198 473.63 €

A - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
106	Réserves	85 068,13	77 625,63	-9%
165	Dépôts et cautionnements reçus	600,00	500,00	-17%
	Recettes réelles d'investissement	85 668,13	78 125,63	-9%
021	Virement de la section d'exploitation	83 500,00	120 348,00	44%
	Total recettes d'investissement	169 168,13	198 473,63	17%

➤ **Article 1068 – Réserves** **77 625.63 €**

Ce chapitre représente 99.36 % des recettes réelles d'investissement pour 2018.

Cet article (1068) correspond à la part des résultats 2017 excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement (cf : chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement).

➤ **Chapitre 165 – Dépôts et cautionnement reçus** **500.00 €**

Ce chapitre enregistre les cautions perçues par la régie du parking

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation** **120 348.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.

B - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation n/n-1
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipements pour les services (ex : ordinateurs, mobilier...)	15 518,12	49 366,12	218,12%
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital au titre du loyer financier prévu au bail emphytéotique administratif	79 100,00	82 000,00	3,67%
Dépenses réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)		94 618,12	131 366,12	38,84%
001	Déficit d'investissement reporté	74 550,01	67 107,51	-9,98%
Total des dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser)		169 168,13	198 473,63	17,32%

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** **49 366.12 €**

Ce chapitre comprend :

- les frais d'acquisition de biens mobiliers, immobiliers, de matériel bureautique et informatique.

Il représente 37.58 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2018 (38 848.00 €)** pour notamment la création d'un parc de stationnement de surface payant.
- **Au titre des restes à réaliser 2017 (10 518.12 €) :**
Il s'agit de dépenses certaines (engagées sur 2017) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2017 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2018. Cette inscription concerne des travaux d'adaptation et d'installation de modules bancaires afin de satisfaire à la nouvelle norme bancaire.

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **82 000.00 €**

Il s'agit de la part du capital dû au titre du loyer financier pour 2018 dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès.

Ce chapitre représente 62.42 % des dépenses réelles d'investissement.

➤ **Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté** **67 107.51 €**

Il s'agit de la constatation du déficit d'investissement de l'exercice 2017.

Pour rappel : le Budget Primitif 2018 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2017 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2017

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	227 594,93	275 289,97	47 695,04
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		51 229,01	51 229,01
Résultat à affecter			98 924,05

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	78 071,13	85 513,63	7 442,50
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	74 550,01		-74 550,01
Résultat à affecter			-67 107,51
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	10 518,12		-10 518,12
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-77 625,63

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	67 107,51	
Prévision d'affectation (compte 1068)		77 625,63
Report en fonctionnement (ligne 002)		21 298,42

BP 2018 - Le Budget annexe du Ciné-Théâtre

L'équipement Ciné-théâtre a été repris en gestion directe par la ville le 1^{er} janvier 2011 et son budget intégré au budget principal.

Dans la perspective de suivre l'évolution des finances de cet équipement, la ville a décidé d'individualiser dans un budget annexe la gestion de cet équipement.

Le budget annexe du Ciné-Théâtre a été créé par délibération n°2-2016-108 du 15 novembre 2016 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élèvent à 644 732.20 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 627 636.20 €

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 626 043.20 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 2 850.00 €.

Chapitre		BP 2017	BP 2018	Variation BP n/n-1
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	226 000,00	215 000,00	-4,87%
74	Dotations et participations	397 400,00	352 200,00	-11,37%
75	Autres produits de gestion courante	1 500,00	4 300,00	186,67%
Recettes réelles de fonctionnement		624 900,00	571 500,00	-8,55%
002	Résultat de fonctionnement 2017 reporté (excédent)	0,00	55 863,20	
Recettes de fonctionnement		624 900,00	627 363,20	0,39%

➤ **Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses** **215 000.00 €**

Ce chapitre représente 37.62 % des recettes réelles de fonctionnement du service.

Il comprend :

- 155 000 € au titre des produits des entrées cinéma,
- 60 000 € au titre des produits des entrées théâtre.

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations**

352 200.00 €

Ce chapitre représente 61.63 % des recettes réelles de fonctionnement du service.

Il comprend notamment:

- 10 000.00 € au titre de la participation de la ville de Tain à la saison culturelle,
- 7 000.00 € au titre de subvention art et essai attribuée par le centre national cinématographique (CNC),
- 335 000.00 € de subvention d'équilibre versée par le budget principal.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

4 300.00 €

Ce chapitre comprend les produits des locations de salles.

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté**

55 863.20 €

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2017 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement éventuel.

Pour rappel : le Budget Primitif 2018 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2017 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2017

Budget annexe du Ciné-Théâtre

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	578 038,57	633 901,77	55 863,20
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)			0,00
Résultat à affecter			55 863,20

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	13 123,90	16 873,00	3 749,10
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)			0,00
Résultat à affecter			3 749,10
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	526,30		-526,30
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			3 222,80

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)		3 749,10
Prévision d'affectation (compte 1068)		0,00
Report en fonctionnement (ligne 002)		55 863,20

B -Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation BP n/n-1
011	Charges à caractère général dont fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements...divers frais liés aux activités de théâtre et cinéma	306 000,00	330 216,20	7,91%
012	Charges de personnel	262 000,00	271 000,00	3,44%
65	Autres charges de gestion courante	42 900,00	17 000,00	-60,37%
022	Dépenses imprévues	0,00	4 977,00	
Dépenses réelles de fonctionnement		610 900,00	623 193,20	2,01%
023	Virement à la section d'investissement	14 000,00	2 850,00	-79,64%
042	Opération de transfert entre sections	0,00	1 320,00	
Total des dépenses de fonctionnement		624 900,00	627 363,20	0,39%

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **330 216.20 €**

Ce chapitre représente 52.99 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'équipement.

Il comprend notamment :

- Les acquisitions de fournitures et prestations permettant le bon fonctionnement du service dont les fluides, la télécommunication et autres fournitures d'entretien et administratives...
- 127 716.20 € d'acquisitions de spectacles, les droits de cession des spectacles avec l'hébergement, le transport, les repas, les prestations de surveillance et autres prestations annexes aux spectacles.
- 67 000.00 € de locations de films,
- 22 000.00 € de reversement des taxes places cinéma à la CNC, et des taxes sur les spectacles à l'ASTP.

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **271 000.00 €**

Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service.

Il représente 43.49 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'équipement.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **17 000.00€**

Il représente 2.73 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'équipement.

Il comprend :

- 10 000.00 € au titre des redevances SACEM spectacles,
- 7 000.00 € au titre des redevances SACEM cinéma.

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement** **2 850.00 €**

Ce chapitre correspond à l’excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d’investissement.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **1 320.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d’équipement

II - Section d’investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d’investissement s’élève à 17 369.10 €

A - Recettes d’investissement

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation BP n/n-1
13	Subventions d’investissement	15 923,00	9 450,00	-40,65%
Recettes réelles d’investissement (y compris les restes à réaliser)		15 923,00	9 450,00	-40,65%
021	Virement de la section de fonctionnement	14 000,00	2 850,00	-79,64%
040	Opération d’ordre de transfert entre sections	0,00	1 320,00	
001	Excédent d’investissement reporté	0,00	3 749,10	
Recettes d’investissement (y compris les restes à réaliser)		29 923,00	17 369,10	-41,95%

➤ **Chapitre 13 – Subventions d’investissement** **9 450.00 €**

Ce chapitre représente 100.00 % des recettes réelles de fonctionnement de l’équipement.

Il s’agit des subventions versées par la CNC pour des dépenses d’équipements du cinéma.

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** **2 850.00 €**

Ce chapitre correspond à l’excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d’investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.

➤ **Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections** **1 320.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d’équipement. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

➤ **Chapitre 001 – Excédent d’investissement reporté**

3 749.10 €

Il s’agit de la constatation du résultat excédentaire d’investissement de l’exercice 2017.

Pour rappel : le Budget Primitif 2018 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2017 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2017

Budget annexe du Ciné-Théâtre

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	578 038,57	633 901,77	55 863,20
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)			0,00
Résultat à affecter			55 863,20

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	13 123,90	16 873,00	3 749,10
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)			0,00
Résultat à affecter			3 749,10
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	526,30		-526,30
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			3 222,80

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)		3 749,10
Prévision d'affectation (compte 1068)		0,00
Report en fonctionnement (ligne 002)		55 863,20

B - Dépenses d’investissement

Chapitre	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation BP n/n-1
21	Dépenses d'investissement dont les acquisitions d'équipements pour le service (ex : ordinateurs, mobilier...)	29 923,90	17 369,10	-41,96%
	Dépenses réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)	29 923,90	17 369,10	-41,96%
	Total des dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser)	29 923,90	17 369,10	-41,96%

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

17 369.10 €

Ce chapitre comprend :

- les frais d’acquisition de biens mobiliers, immobiliers, de matériel bureautique et informatique....

Il représente 100.00 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2018 (16 842.80 €) :**

Cinéma :

- 9 450 € d'équipements malentendants et non voyant et d'équipements de stockage de films

Théâtre :

- 6 869.10 € d'acquisitions de tables pour la salle Georges Brassens, d'acquisitions de projecteurs et d'un système HF main SHURE.

- **Au titre des restes à réaliser 2017 (526.30 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées en 2017) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2017 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2018. Cette dépense concerne le solde d'un kit liaisons.